

Piscine et bain à remous

Formulaire de demande de certificat ou de modification de l'enceinte de protection

Veuillez sauvegarder ce formulaire sur votre ordinateur avant de le remplir.

Type de demande :

Piscine : Hors terre Creusée Bain à remous : Plus de 2000 litres
 Semi-creusée

Dimension :

Hauteur de la paroi de la piscine hors terre :

Modification ou mise aux normes de l'enceinte de protection existante : Oui Non

Année d'installation de la piscine :

Coupe d'arbre requise : Oui Non

Partie 1 – site des travaux

Numéro civique : Rue :

Numéro cadastral (lot) : Coût des travaux : \$

Résidentiel Commercial Industriel Riverain
 Institutionnel Zone agricole Patrimoine Inondable

Partie 2 – identification du propriétaire ou mandataire

(Si vous êtes le mandataire, joignez la procuration à la demande.)

M. Mme Nom : Prénom :

Adresse : Ville :

Code postal : Téléphone (1) : Téléphone (2) :

Courriel :

Partie 3 – identification du vendeur

(endroit de l'achat de la piscine ou du bain à remous)

Nom de la compagnie :

Adresse : Ville :

Code postal : Téléphone (1) : Téléphone (2) :

Courriel :

Date d'achat - piscine : Date d'achat - enceinte :

Date d'installation prévue - piscine : Date d'installation prévue - enceinte :

Partie 4 – types d'enceinte de protection



Piscine hors terre avec échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement.



Piscine hors terre avec terrasse munie d'une enceinte de protection.



Piscine hors terre avec plateforme munie d'une enceinte de protection.



Piscine creusée clôturée avec balcon muni d'une enceinte de protection.



Piscine creusée complètement clôturée.



Bain à remous avec couvercle rigide.

Pour les bains à remous de plus de 2000 litres, des exigences supplémentaires seront exigées.

Autre type d'enceinte de protection. Fournir des plans de l'aménagement.

Fenêtres présentes dans l'enceinte :

Présence de fenêtre(s) dans l'enceinte : Oui Non

En présence de fenêtre(s) sur le mur extérieur donnant un accès direct à la piscine, je m'engage à installer des limitateurs d'ouverture, conformes à la norme ASTM-F2090 du Code de construction du Québec, empêchant le passage d'un objet sphérique de plus de 10 cm.

Caractéristiques d'une enceinte :

Une enceinte doit :

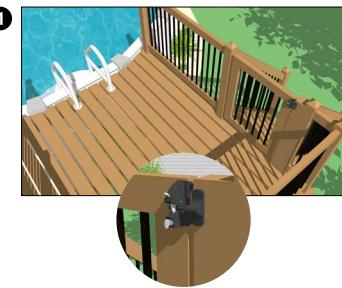
- Être installée en permanence et ancrée dans le sol.
- Empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 cm de diamètre.
- Être d'une hauteur d'au moins 1,2 m (4 pi).
- Être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade.
- Être solide et rigide.

Une haie ou des arbustes ne peuvent constituer une enceinte.

Les clôtures en mailles de chaînes doivent être lattées lorsque les mailles ont une largeur de plus de 30 mm.

Toute porte d'une enceinte doit toujours se refermer et se verrouiller automatiquement. Le dispositif de sécurité passif (loquet) peut être installé à deux endroits :

- ① Du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte.
- ② Du côté extérieur de l'enceinte à une hauteur minimale de 1,5 m par rapport au sol.



! Saviez-vous que :

L'installation d'une enceinte est obligatoire pour les piscines creusées et pourrait s'appliquer dans certains cas pour les piscines hors terre et les bains à remous.

Veuillez consulter le site Web de la Ville de Laval ou communiquer avec le Service de l'urbanisme pour connaître les normes applicables à votre projet.

Veuillez consulter le règlement provincial afin de connaître les dispositions applicables.

Nous traitons les demandes de certificat d'autorisation lorsque tous les documents exigés sont déposés.

Signature du requérant :

Une signature manuscrite n'est pas requise. Veuillez simplement écrire le nom et prénom du propriétaire ou mandataire.

Date :

(Jour-Mois-Année)

Partie 5 – documents à joindre à votre demande*

- 1 certificat de localisation récent***
- 1 plan d'implantation de votre projet***
- photos de la cour arrière, du balcon et du mur arrière montrant les ouvertures** (portes et fenêtres)*

- si vous êtes locataire** : l'autorisation du propriétaire permettant d'exercer l'usage ou de faire les travaux
- si vous habitez dans une copropriété** : obtenir l'autorisation des administrateurs
- si votre terrain est riverain** : des informations supplémentaires pourraient vous être demandées.

Modes de paiement acceptés :

- Chèque à l'ordre de « Ville de Laval »
- Argent comptant
- Carte de crédit (Visa ou Mastercard)
- Carte de débit

! **Ne pas payer avant** la réception de votre état de compte qui vous sera envoyé par courriel par le Service de l'urbanisme.

Tous les détails se retrouveront sur l'état de compte qui vous sera envoyé par courriel par le Service de l'urbanisme.

Faire une demande de permis :

1. **Enregistrez** ce formulaire de demande de permis/certificat sur votre ordinateur.
2. Remplissez le formulaire et **sauvegardez**-le à nouveau.
3. Enregistrez tous les autres documents requis séparément (énumérés dans ce formulaire).
4. Transmettez votre demande en ligne avec l'application
«Transmission électronique de demande de permis/certificat»

Notez que votre demande sera refusée si elle est incomplète.

Si vous n'avez pas d'ordinateur, vous pouvez la transmettre en personne, sur rendez-vous, ou par la poste.

Après la transmission :

Dans les 5 jours ouvrables suivant la réception de votre demande, vous recevrez un courriel sur l'état de cette dernière.

- **Si complète** : un numéro de dossier vous sera fourni ainsi qu'un état de compte qui devra être acquitté dès sa réception.
- **Si incomplète** : un avis de refus de votre demande incluant la liste des documents manquants vous sera envoyé. Vous devrez alors **soumettre une nouvelle demande** avec tous les documents requis.
- S'il s'agit d'un Plan d'implantation et intégration architecturale (PIIA), un 2^e avis de réception vous sera transmis.

Vous recevrez un second état de compte en fin d'analyse dans les cas suivants :

- Si des ajustements sont nécessaires à votre demande.
- Si un permis de branchement est requis.

À la réception du paiement final et **après analyse complète et conforme de votre demande**, le permis sera délivré, **accompagné des plans approuvés** (si applicable). Veuillez consulter les plans corrigés avant le début des travaux. Vous recevrez ceux-ci à l'adresse courriel fournie dans le formulaire.

Vous pourrez ensuite commencer les travaux.

N.B. La transmission de ce formulaire ne constitue en aucun cas une autorisation à débuter les travaux

Service de l'urbanisme

1333, boul. Chomedey,
Laval (Québec)
H7V 3Z1

311 | laval.ca

